

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****2019-253****SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019**

FB/DB/MH/CJ n° 2019/05

Objet de la délibération :**OBJET****CREANCES ETEINTES****NOMBRE DE CONSEILLERS**En exercice : **29**Présents : **23**Pouvoirs : **4**Votants : **27**Date de la convocation :  
3/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusés :

QUAGLIARELLA Lydie, pouvoir à F. BELHOMME  
MARCHAND Jean-Paul, pouvoir à B. BONVIN  
CHERGUI Cendrine, pouvoir à B. ESTAMPE  
HAMARD Roland, pouvoir à D. METRAL-CHARVET

Absents :

PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud,

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Le Conseil municipal,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,  
CONSIDERANT la fiche du portail de surendettement des particuliers de la Banque de France du 14/06/2019,  
CONSIDERANT la demande adressée par le comptable public d'éteindre la créance pour des dettes de restauration scolaire,  
CONSIDERANT l'examen de ce dossier lors la commission des finances du 20/11/2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'admettre en créances éteintes selon la demande de la trésorerie du 19/06/2019 jointe en annexe pour un montant de 144.52 €,

**IMPUTE** ces dépenses à l'article 6542 du budget primitif de 2019.

Fait et Délibéré à Epernon, le 9 décembre 2019

Le Maire,

F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20191209-D2019\_12\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2019

Publication : 12/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

